

1-Identification de l'entreprise portuaire

Nom entreprise portuaire :

Nom correspondant sûreté :

2-Le cas échéant entreprise extérieure (sous-traitant, taxi, transporteur...)

3-Identification du titulaire de badge

Nom :

Prénom :

4-Circonstances

- Perte
- Vol
- Autre :

Détail des circonstances : *date, heure, lieu, etc.....*

5-Visa de validation

Visa/ date titulaire badge

Visa/ date correspondant sûreté

Visa/ date ASIP

Nota : le **duplicata** ou la **non-restitution d'un badge font l'objet d'une facturation** à l'entreprise portuaire (voir les Tarifs publics en vigueur) qui est validée par la signature du correspondant sûreté ou de l'ASIP en cas de non-restitution d'un badge.